

LE PROJET STRATÉGIQUE DE LA FEHAP

Fiche 1.1

« L'AMBITION DE RASSEMBLER L'ENSEMBLE DES ACTEURS DU SECTEUR PRIVÉ À BUT NON LUCRATIF, ET D'EN ÊTRE LE CHEF DE FILE, REPOSE SUR UNE GOUVERNANCE MOBILISÉE »

La FEHAP se situe au carrefour de deux identités :

- Les activités sanitaires, médico-sociales et sociales,
- L'économie sociale et solidaire.

Ce double ancrage est constitutif de la FEHAP depuis son origine en 1936, même si la dimension « économie sociale et solidaire » n'a fait que tardivement l'objet d'une reconnaissance formalisée, grâce à la loi sur l'économie sociale et solidaire de Juillet 2014. C'est l'équilibre entre les deux identités qui fait sa singularité, qu'elle a vocation non seulement à préserver mais à promouvoir.

Trois axes stratégiques structurants ont été adoptés dans le cadre du projet stratégique 2014-2020 :

- La FEHAP, mouvement, pour consolider la place de l'offre non lucrative dans le champ de la protection sociale,
- La FEHAP, fédération d'employeurs, pour améliorer la représentation du secteur,

25 février 2015

- La FEHAP, chef de file, pour accompagner l'évolution des structures et préparer l'avenir.

Au sein du dernier axe, la vie associative occupe une place privilégiée, puisque le projet prévoit que « La FEHAP promeut une gouvernance efficace, elle innove constamment, et met des outils à la disposition de ses adhérents ».

Ainsi, l'objectif N°6 : « Gouverner », insiste sur la mobilisation des administrateurs et la participation de la FEHAP à la restructuration du secteur.

La vie associative est également décisive au sein du premier axe. L'ambition de rassembler l'ensemble des acteurs du secteur privé à but non lucratif, et d'en être le chef de file, repose sur une gouvernance mobilisée qui, au-delà des différences de formes et de statuts des organisations – mutuelles, fondations, associations... - partage des valeurs communes.

Ces valeurs sont rappelées dans le projet stratégique. Il s'agit en particulier de l'attachement à l'innovation, de la promotion de la participation des usagers, de la mise en valeur des logiques de parcours des personnes accompagnées, de la place accordée au bénévolat au sein des structures (bénévolat de gouvernance et d'accompagnement) et de l'importance de la réflexion éthique.

Enfin, si à la suite de la loi ESS la vie associative mobilise des ressources et des compétences au siège, afin d'aider les adhérents concrètement dans leur vie, leurs restructurations et leurs propres projets stratégiques, elle se joue également en régions, à travers la promotion volontariste de la participation des administrateurs au sein des délégations



régionales et l'organisation d'événements dédiés à leur intention. C'est donc à travers une double dynamique nationale et régionale, par l'outillage que représente le présent guide, mais aussi par la tenue régulière d'événements permettant la prise de recul et le partage d'expériences, que la vie associative trouve sa pleine place au sein de la fédération.



25 février 2015

